



Services aux entités de la juridiction seychelloise

AXIS adopte une approche complète et intégrée de services pour les entités seychelloises, allant de la création de société à la structuration fiscale et des services de conformité réglementaire à la mise à exécution de diverses transactions.

Qui sommes-nous?

Axis Fiduciary (Seychelles) Limited ('Axis Seychelles') est une société fiduciaire dite 'Management Company' offrant une gamme complète de services fiduciaires et d'administration à une clientèle diverse.

Nous procédons à la création de sociétés, fiducies, fonds et autres entités légales. Nous offrons les services de secrétariat juridique et d'administration comptable, fiduciaire et financière nécessaires, de même que d'autres services annexes à des individus aussi bien qu'à des sociétés, leur permettant de réaliser leurs objectifs et d'optimiser leurs avantages. A travers nos bureaux aux Seychelles et au Kenya et notre réseau mondial de partenaires et affiliés, nous offrons également des services de création et d'administration d'entités offshore dans maintes autres juridictions.

Axis Seychelles est dûment habilitée par la Seychelles International Business Authority pour offrir des services aux sociétés internationales présentes dans la juridiction.

Partenaire juridique privilégié – BLC Chambers

Axis Fiduciary travaille en étroite collaboration avec BLC Chambers (BLC), l'un des cabinets juridiques les plus réputés de Maurice, classé parmi les firmes légales à reconnaissance internationale ('Band 1' par 'Chambers and Partners' et 'Top Tier' par 'IFLR'). BLC est affilié à ALN, réseau africain réputé regroupant les meilleurs cabinets juridiques présents dans plusieurs des juridictions les plus en vue du continent. BLC est aussi associé au cabinet international Harney Westwood & Riegels (Harneys), firme légale et prestataire professionnel de grande réputation, disposant de six bureaux dans le monde, dont aux IVB, Cayman, Chypre et Anguilla. L'accès à des avocats d'affaires spécialisés et de grande expérience nous permet d'offrir un service complet de grande qualité à nos clients.

Services de création et d'administration de société

Axis Seychelles offre des services de création de sociétés domestiques à fiscalité avantageuse et d'entités offshore résidentes aux Seychelles.

Axis Seychelles s'occupe aussi de l'administration financière et comptable de ces mêmes entités et s'assure qu'elles opèrent en pleine conformité avec les règlements de la juridiction seychelloise, et le cas échéant, ceux d'autres juridictions.

Notre expérience des structures juridiques complexes nous permet d'identifier et de mettre en place des structures fiscalement avantageuses et adaptées aux besoins spécifiques de nos clients.

Nos services

Nous offrons les services suivants:

- Création d'entités juridiques
- Mise à disposition d'administrateurs indépendants au conseil d'administration
- Secrétariat juridique en tant que 'Company Secretary'
- Mise à disposition de facilités de siège social et d'agent agréé
- Gestion et facilitation des affaires, assistance en matière de fusion, acquisition et autres transactions
- Comptabilité
- Conformité aux règlements
- Assistance juridique
- Planification et structuration fiscales
- Migration et redomiciliation de sociétés

Les types de sociétés seychelloises:

1. Société domestique

Il s'agit de sociétés locales créées conformément aux dispositions de la 'Companies Ordinance' de 1972. Nous en donnons ci-après les principales caractéristiques:

- Capital social minimal de SCR 10.000
- Les actions peuvent être émises dans n'importe quelle devise
- Minimum requis de deux actionnaires et de deux administrateurs ('directors')
- Actionnariat étranger autorisé à 100%
- Imposée au taux de 25% sur le 1er million de SCR de profits, et 33% au-delà
- Les dividendes et royalties sont imposables au taux de 15%

2. Société Offshore des Seychelles

Il y a 2 types de société offshore aux Seychelles, la société dite 'IBC' (International Business Companies) et la société dite 'CSL' (Special Licence Companies).

Principales caractéristiques d'une 'IBC':

- Non-imposable
- Peut se prévaloir du réseau seychellois des traités de non-double imposition
- Doit être administrée par une 'Management Company'
- Obligations et déclarations réglementaires minimales
- Aucun minimum ou maximum pour le capital social autorisé qui peut être dans n'importe quelle devise

Principales caractéristiques d'une 'CSL':

- Imposée au taux de 1,5% sur ses revenus du monde entier
- Peut se prévaloir du réseau seychellois des traités de non-double imposition
- Est fiscalement résidente aux Seychelles
- Un 'company secretary' résident aux Seychelles est nécessaire
- 10% du capital social autorisé doit être émis et souscrit

Vos Contacts



Assad Abdullatif
Directeur Général
assad.abdullatif@axis.mu



Jean Claude Permal
Directeur des Opérations
Jean-Claude.Permal@axis.mu

Pour plus d'informations sur AXIS, veuillez contacter trust@axiscorporateservices.com
ou consulter notre site internet www.axiscorporateservices.com